



licencier sans "vraie" raison

Par **lizzy7**, le **15/04/2011** à **09:05**

Bonjour,

est-il possible de licencier un salarié sans "réelle raison" mais si l'entente n'est vraiment plus possible ?

En effet mon père a un salarié agricole depuis des années mais il n'est pas très compétent (personne sous tutelle et avec des compétences limitées).

Durant longtemps, mon père était aidé par son propre père dans son travail et donc le salarié suivait comme il pouvait.

Maintenant que mon grand père est décédé, mon père ne supporte plus le salarié et n'arrive plus à s'entendre avec lui.

Il aimerait le licencier mais en réalité, il n'y a aucun réel motif. Comment peut il procéder ?

J'aimerais en effet intervenir avant que cela ne "dégénère" encore plus car ils s'engueulent toute la journée et cela devient infernal pour tout le monde.

merci

Par **P.M.**, le **15/04/2011** à **12:31**

Bonjour,

Pour motiver un licenciement, il faut impérativement une cause réelle et sérieuse et je vous propose, entre autres, ces dossiers :

- [n° 1](#)

- [n° 2](#)

Par **lizzy7**, le **18/04/2011** à **09:48**

Et qu'en est t-il du licenciement amiable? Serait il possible dans ce cas?

Par **P.M.**, le **18/04/2011** à **10:20**

Bonjour,

Un licenciement amiable n'existe pas, en revanche, il y a la [rupture conventionnelle](#)